

HISTOIRE-GEOGRAPHIE

NOUVEAU PROGRAMME DE SECONDE

Rentrée 2019

HISTOIRE

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Angleterre (11-12h)

Chapitre 1 : L'affirmation de l'État dans le royaume de France

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Angleterre (11-12h)

Chapitre 1 : L'affirmation de l'État dans le royaume de France

1. Quelques éléments d'analyse

⇒ Les élèves ont étudié en 5^e « l'affirmation du Royaume de France » : l'ajout du terme « **Etat** » en seconde suppose l'acquisition d'une certaine maturité de la part des élèves, afin de saisir pleinement la définition d'une **notion abstraite**, à savoir « l'autorité souveraine qui s'exerce sur une population ».

⇒ C'est le premier chapitre du nouveau programme de seconde consacré à l'**histoire de France**, donc les élèves n'auront pas étudié au préalable la construction de l'État du Royaume de France. C'est une difficulté à prendre en compte pour l'enseignant qui devra éviter l'écueil d'un rappel trop poussé sur ce qui précède la période étudiée.

⇒ **Aucune borne chronologique précise n'est indiquée** : seule « l'époque moderne » est annoncée, d'ailleurs uniquement dans l'intitulé du thème ; on notera simplement à l'intérieur des instructions officielles le point d'ouverture et de passage concernant l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539; est-ce à déduire que le règne de François Ier doit servir d'entrée ? ...

⇒ **la notion de modernité est elle aussi à interroger**, en rapport direct avec la remarque précédente : cela fait écho au premier chapitre de l'année sur la périodisation, occasion de rappeler que la délimitation des périodes historiques françaises ne peut se juxtaposer à la perception d'un point de rupture pour les contemporains de telle ou telle époque ; si l'on considère la fin de la période étudiée, à savoir le règne de Louis XIV marquant une forme d'apogée d'absolutisme, et si l'on passe outre un instant la tentation d'une illusion rétrospective, on peut se demander ce qu'il y a de moderne dans ce qui deviendra une monarchie d'Ancien Régime.

2. Dans les instructions officielles

a. Les dimensions du chapitre que l'on peut mettre en avant

- le rôle de la guerre
- les conflits religieux
- le développement de l'administration royale
- la volonté de soumettre la noblesse et limites de l'autorité royale

b. Les points de passage et d'ouverture (à prendre au sens d'incontournables)

- l'ordonnance de Villers-Cotterêts
- la politique économique de Colbert
- Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour
- l'Edit de Nantes et sa révocation

3. Pistes bibliographiques et sitographiques

⇒ Quelques ouvrages

Richard BONNEY, *L'Absolutisme*, PUF, collection Que sais-je ? 1989

Neithard BULST, Robert DESCIMON, Alain GUERREAU (Collectif) : *L'État ou le roi : les fondations de la modernité monarchique en France (XIVe-XVIIe siècles)*, 1996

Joël CORNETTE, *L'Affirmation de l'État absolu 1515-1652*, Hachette, 2006

Fanny COSANDEY et Robert DESCIMON, *L'Absolutisme en France, Histoire et historiographie*, Seuil, collection Points Seuil, 2002

Jean FAVIER, *Louis XI*, Fayard, 2001

Emmanuel LE ROY LADURIE, *L'État royal*, Hachette pluriel, 2000

Gérard SABATIER, *Versailles ou la Disgrâce d'Apollon*, Coll. Histoire, Presses Universitaires de Rennes, 2017

⇒ Quelques références consultables sur internet

Jean-Philippe GENET, « A propos de Pierre Bourdieu et de la genèse de l'État moderne », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, cairn.info

Thibaud FOURRIER et François PAROT, « L'iconographie de Chambord et l'emblématique de François Ier », article extrait de la revue *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 2014

Arnauld LECLERC, « Introduction à la science politique : comment l'État s'est-il formé et développé ? », Université de Nantes, référencé sur le site de l'université numérique juridique francophone

Jean-Marie LE GALL, « François Ier et la guerre », article extrait de la revue *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 2014

4. Séquence : L'affirmation de l'État du Royaume de France

Proposition A d'une première séance de cours

1) Positionnement de la séquence dans la programmation annuelle

- ⇒ en histoire, les élèves ont terminé d'étudier le thème 2 intitulé « un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle »
- ⇒ en géographie, dernier chapitre traité : territoires, populations et développement (quels défis?)

Idéalement, la séquence se déroule en février ou mars.

2) Trame de la séquence

Intitulé officiel : **L'affirmation de l'État dans le Royaume de France**

Appartient au thème 3 : l'État à l'époque moderne : France et Angleterre (11 à 12 h)

Objectif horaire : 5 heures + une évaluation en fin de séquence.

1^{ère} heure : Introduction

2^e heure: 1. L'État marque son territoire

3^e heure: 2. L'État s'institutionnalise

4^e heure : 3. L'État est le garant de l'ordre social

5^e heure: Conclusion : schéma récapitulatif des principales caractéristiques de la monarchie française à la fin du XVIII^e siècle + entraînements

3) Positionnement de la séquence et de la séance en termes d'objectifs/compétences

a. Objectifs spécifiques à la séquence

- la compréhension des notions d'État et d'État moderne
- la maîtrise des repères chronologiques essentiels
- la construction d'une problématique
- la schématisation

b. Objectifs spécifiques à la séance

- le travail sur la biographie en histoire
- la capacité à problématiser
- l'entraînement à l'oral
- l'identification de quelques thématiques et notions-clé du chapitre

4) Synthèse du déroulement indicatif de la séance

⇒ **Accroche : distribution de deux ensembles documentaires sur François Ier (voir pdf intitulé François Ier)**

- Ensemble A : porte sur la thématique de la guerre
- Ensemble B : porte essentiellement sur la thématique du développement de l'administration royale

Intérêt

- ces études introduisent deux des dimensions au programme
- elles permettent aux élèves de découvrir un aspect biographique de François Ier et donc de réfléchir aux choix inhérents à toute construction biographique
- elles mettent en opposition les aspects médiévaux et modernes de l'État du Royaume de France
- elles proposent un entraînement à l'oral

Point faible : l'entrée *in medias res*

⇒ ***Les élèves répondent en mode prise de notes puis présentent François Ier à partir de leurs réponses.***

Possibilité : organiser la séance au CDI afin que les élèves recherchent par eux-mêmes le sens de quelques termes de vocabulaire surlignés en jaune dans chaque biographie au lieu de leur donner leur signification directement.

Temps d'échange sur les réponses :

- soit en reprenant une correction en bonne et due forme
- soit en posant la question qui fait prendre aux élèves un peu plus de hauteur de vue : François Ier est-il plutôt un roi héritier du Moyen-Âge ou un roi novateur de l'époque moderne ?

⇒ Projection au tableau d'un extrait de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, 1539 (point de passage/d'ouverture)

« art. 51. Aussi sera fait registre en forme de preuve des baptesmes, qui contiendront le temps de l'heure de la nativite, et par l'extraict dud. registre se pourra prouver le temps de majorité ou minorité et fera plaine foy a ceste fin.

Aussi sera tenu registre pour preuve des baptêmes, lesquels contiendront le temps et l'heure de la naissance, et dont l'extrait servira à prouver le temps de la majorité ou de la minorité et fera pleine foi à cette fin.

« art. 110. Que les arretz soient clers et entendibles Et afin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desdictz arretz. Nous voulons et ordonnons qu'ilz soient faictz et escriptz si clerement qu'il n'y ayt ne puisse avoir aucune ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretacion.

Que les arrêts soient clairs et compréhensibles, et afin qu'il n'y ait pas de raison de douter sur le sens de ces arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement qu'il ne puisse y avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni de raison d'en demander une explication.

art. 111. De prononcer et expedier tous actes en langaige françoys Et pource que telles chofes sont souuenteffoys aduenues fur l'intelligence des motz latins cōtenuz edictz arreftz. Nous voulons q~ dorefenauāt tous arreftz ensemble toutes autres procedures foient de noz cours souueraines ou autres fubalternes et inferieures, soyent de regiftrés, enquestes, contractz, commiffions, fentēces, testamens et autres quelzconques actes & exploictz de iuftice, ou qui en dependent, foient prononcez, enregistrez & deliurez aux parties en langage maternel francoys, et non autrement.

De prononcer et rédiger tous les actes en langue française Et parce que de telles choses sont arrivées très souvent, à propos de la [mauvaise] compréhension des mots latins utilisés dans lesdits arrêts, nous voulons que dorénavant tous les arrêts ainsi que toutes autres procédures, que ce soit de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, ou que ce soit sur les registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments et tous les autres actes et exploits de justice qui en dépendent, soient prononcés, publiés et notifiés aux parties en langue maternelle française, et pas autrement.

Lecture collective du document. Insistance du professeur sur le contexte et la nature du document (une ordonnance, donc un texte législatif imposé par le pouvoir exécutif sur un sujet général, ici rédigé en français de l'époque : possibilité d'associer le professeur de français quant à une approche très sommaire de l'ancien français)

Questions à l'oral : quelles sont les mesures prises par l'ordonnance de Villers Cotterêts et pourquoi marque-t-elle un tournant dans la construction de l'État ? Pourquoi l'État gagne-t-il en puissance grâce à cette ordonnance ? Quelle en est la limite ?

Remarque : Comme il s'agit d'un point d'ouverture, on peut imaginer distribuer ce document aux élèves en fin d'heure.

⇒ Conclusion de la séance : questionnement menant à la problématique.

Pourquoi François Ier introduit-il une certaine modernité dans la façon de gouverner? quelles sont les limites de cette modernité?

D'où problématique. Qu'y a-t-il de moderne dans la monarchie de l'Ancien Régime naissant... ou du moins dans une monarchie absolue en devenir ?

D'où le titre du thème et du chapitre qui en découlent, nécessitant la définition de quelques notions clés (Etat, nation, époque moderne)

Séquence : L'affirmation de l'État du Royaume de France

Proposition B d'une première séance de cours

1) Positionnement de la séquence dans la programmation annuelle

⇒ en histoire, les élèves ont terminé d'étudier le thème 2 intitulé « un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle »

⇒ en géographie, dernier chapitre traité : territoires, populations et développement (quels défis?)

Idéalement, la séquence se déroule en février ou mars.

2) Trame de la séquence

Intitulé officiel : **L'affirmation de l'État dans le Royaume de France**

Appartient au thème 3, l'État à l'époque moderne : France et Angleterre (11 à 12 h)

Objectif horaire : 5 heures + une évaluation en fin de séquence.

1ere heure : Introduction

2e heure: 1. L'État marque son territoire

3e heure: 2. L'État s'institutionnalise

4e heure : 3. L'État est le garant de l'ordre social

5e heure: Conclusion : récapituler les principales caractéristiques de la monarchie française à la fin du XVIIe siècle et s'entraîner

3) Positionnement de la séquence et de la séance en termes d'objectifs/compétences

a. Objectifs spécifiques à la séquence

- la compréhension des notions d'État et d'État moderne
- la maîtrise des repères chronologiques essentiels
- la construction d'une problématique
- la schématisation

b. Objectifs spécifiques à la première séance

- l'analyse critique des sources
- le travail sur la biographie
- la capacité à problématiser

4) Synthèse du déroulement indicatif de la séance

⇒ **Accroche : comparaison de deux extraits d'émission sur Louis XI**

Extrait de l'émission *Au coeur de l'Histoire* de 2015, sur Louis XI. De 1'00 à 6'00

Extrait de l'émission *Storiavoce* sur Louis XI de 10' à 16'. Invitée : Lydwine Scordia, *Louis XI, Mythes et réalités*, Ellipses, 2015

Intérêt principal : montrer deux façons très différentes d'évoquer la biographie d'un personnage

Inconvénient : exercice qui peut être chronophage car le temps de diffusion est de 10 minutes, mais il est possible de raccourcir les extraits.

⇒ **Fiche-questionnaire**, avec 2 types de questionnement soumis aux élèves - voir diapo suivante.

- en orange, des questions liées à la narration de la vie de Louis XI dans l'extrait écouté,

- en violet, des questions liées à la réflexion sur la vie de Louis XI dans l'extrait écouté.

3 thématiques se dégagent ici : l'image du roi, « l'extension du territoire soumis à l'autorité royale » et « le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ».

⇒ **Distribution d'un corpus documentaire plus classique, qui permet de revenir sur l'image, le territoire et la conception du pouvoir. (voir fichier pdf intitulé Louis XI)**

⇒ **Conclusion de la séance : questionnement menant à la problématique.**

Pourquoi Louis XI introduit-il une certaine modernité dans la façon de gouverner? Quelles sont les limites de cette modernité sur le long terme ?

D'où problématique. Qu'y a-t-il de moderne dans la monarchie de l'Ancien Régime naissant ?

Travail sur la biographie de Louis XI

Questions/réponses sur les extraits radio

Quels sont les éléments du contexte dans lequel Louis XI accède au trône ?

⇒ fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, guerre terminée en 1453, traité d'Arras en 1435 rendant possible le rachat de terres telles que la Picardie par le roi de France à l'issue de la guerre

A quelle dynastie appartient Louis XI ? A celle des Valois

Quels sont les traits principaux de Louis XI ?

⇒ physique ingrat, homme bavard, pieux, brave au combat, passionné de chasse, généreux, implacable

Quel est l'un des principaux ennemis de Louis XI ?

⇒ Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, fils de Philippe le Bon ; idéaux chevaleresques, fanatique de la guerre ; avec Louis XI, 2 souverains dont la puissance peut se comparer

Louis XI est-il soucieux de son image ?

⇒ non, même si possède des espions, (un roi informé utilise donc tous les moyens pour bien gouverner)

Pourquoi peut-on dire que la représentation du roi change un peu avant Louis XI ?

Les portraits s'individualisent tout comme les critiques : jusque-là, les portraits du roi sont les portraits du roi (idéal). A partir du XIVe déjà, on voit apparaître l'homme derrière la fonction. Le portrait le plus célèbre de Louis XI ne ressemble pas à Louis XI, même si c'est celui qu'on a retenu.

A partir de quel siècle Louis XI a-t-il une image positive ?

⇒ vu comme précurseur de l'absolutisme dès le XVIIe siècle. Le soleil, un motif ancien, se retrouve chez les Valois. Le soleil est biblique et pas que mythologique.

⇒ 2^e heure, simple trame indicative et à géométrie variable

I. L'État marque son territoire

A. Une extension fulgurante du Royaume : mise en perspective de plusieurs cartes



Doc.1 : Le Royaume de France sous François Ier (1515-1547)

L'Histoire, février 2016



Doc.2 : Le pré carré : frontières et places fortes sous Louis XIV (1643-1715),

Henri Drévilion, L'Histoire, avril 2013

B. Les moyens de l'extension territoriale: la guerre et l'union matrimoniale

1. La guerre

Doc. 3 : François Ier, Du roi chevalier au roi de guerre

Revenant au sage conseil donné par Louis XI dans son *Rosier des guerres*, Fourquevaux estime qu'un monarque doit s'occuper de la guerre mais pas de la bataille. Il ne doit pas quitter le royaume car il expose ses gens, ses meilleurs capitaines, se met à la merci de son éventuel vainqueur en laissant son pays sans ressort. De fait, François Ier ne se rend plus en Italie, et il faut attendre Louis XIII pour voir un roi de France remettre les pieds dans la péninsule à la tête d'une armée. Le monarque écrit le cardinal Du Bellay entend faire office de capitaine plus que de « soudard », c'est à dire de soldat¹⁰¹. Il attendra désormais ses adversaires dans son royaume.[...]

Le roi chevalier est devenu le maître d'une guerre qu'il ne fait plus en personne. La défaite de Pavie qui avait porté au paroxysme l'exaltation du roi-chevalier afin de conjurer l'échec et de souligner la médiocrité du vainqueur alité par la maladie loin du champ de bataille a aussi montré les limites de la guerre. En n'assumant pas le traité de Madrid, en ne revenant pas se constituer prisonnier, en s'alliant avec le Turc, en ne se rendant pas aux cartels de défis lancés par l'empereur, le roi préfère se dégager de cette posture pour devenir un roi de guerre qui dirige, surveille, arpente son territoire mais n'apparaît plus en première ligne. »

Extrait de « François Ier et la guerre, Jean-Marie LE GALL, *Revue Réforme, Humanisme, Renaissance*, 2014

Mais Louis XIV, un roi qui aimait trop la guerre ? (- la Guerre de Dévolution (1667-1668) - la Guerre de Hollande (1672-1678) - Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697)- la Guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) ⇒ frise chronologique)

2. L'union matrimoniale

Exemple : Le rattachement de la Bretagne en 1532, conséquence à moyen terme de l'union de la Duchesse de Bretagne, Anne (1477-1514), à Charles VIII en 1491 puis à Louis XII en 1499.

Voir fichier pdf intitulé « L'intégration e la Bretagne

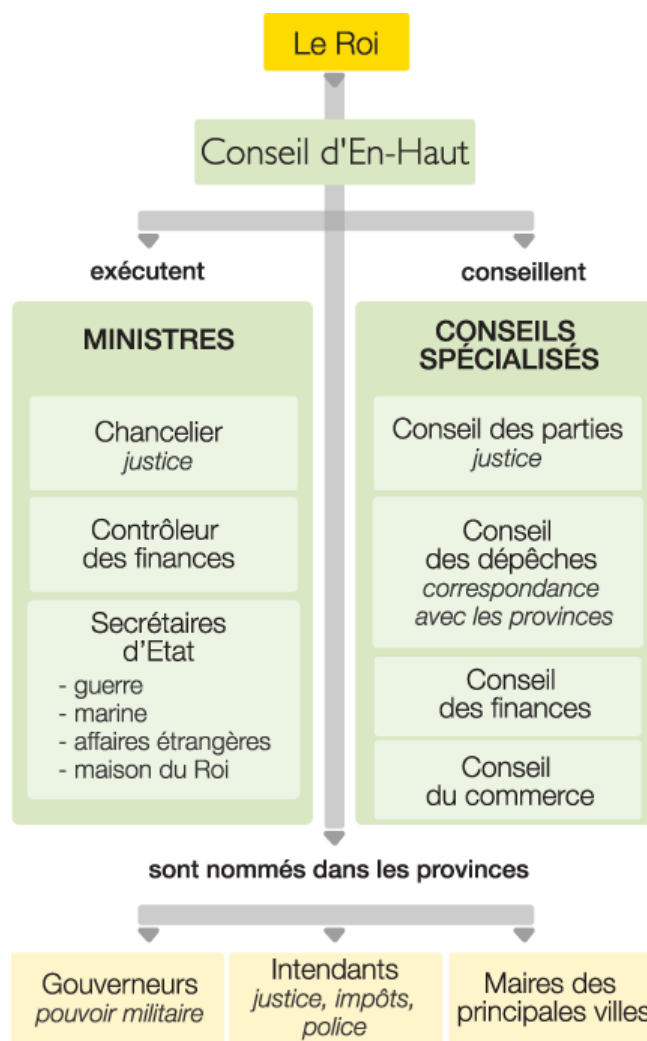
⇒ 3e heure, simple trame indicative et à géométrie variable

II. L'État s'institutionnalise ...

... politiquement, économiquement et administrativement : il s'organise, se stabilise spatialement et se centralise.

A. Le fonctionnement des pouvoirs

Doc.4 : des hommes et des conseils sous Louis XIV



B. Un Etat centralisé : les représentants du roi

Doc. 5 : L'exemple des gouverneurs

Dans les lettres patentes par lesquelles le Roi créait un gouverneur, il déclarait l'établir « notre gouverneur et lieutenant général » en tel pays. Ces termes de « lieutenant général » doivent être entendus ici dans leur sens le plus littéral : un lieutenant, c'est un homme qui tient la place d'un autre, et un lieutenant général est celui qui assure ce remplacement en permanence, dans tous les cas et toutes les circonstances. Représenter la personne même du Roi : telle était la mission fondamentale et spécifique des gouverneurs. Si leurs lettres patentes de nomination ne formulaient pas toujours expressément cette notion, en revanche ne manquaient-elles jamais de préciser qu'ils agiraient « tout ainsi que... nous-mêmes ferions si présent en personne y estions » et enjoignaient-elles à tous justiciers, officiers et sujets de leur obéir « comme à notre propre personne » . Les habitants des provinces avaient pleinement conscience de ce que les gouverneurs leur étaient envoyés pour représenter la personne de Sa Majesté. Lorsque le duc d'Épernon, gouverneur de Normandie, fit son entrée à Caen en 1588, le lieutenant général du présidial le harangua en ces termes : « Et d'autant que, pour la grande charge de l'Etat et la grand'estendue de son royaume, [le Roy] ne se peut communiquer à tous ses peuples et subiets, il s'y communique par ses lieutenans généraux et gouverneurs des provinces, qui sont ses vrais images et pourtraitz, comme il est la vraie image de Dieu » . Et les états de Normandie disaient en 1631 à Louis XIII : « Vous descendez sur nous en la personne de Monseigneur notre gouverneur, rayon luisant de vostre splendeur et l'un des bras de vostre puissance » .

Antoine Michel. « Genèse de l'institution des intendants ». In: *Journal des savants*, 1982, n° pp. 283-317

Mais l'autorité royale n'est pas toujours bien vécue : par exemple entre certains intendants et les cours de justice appelées parlements. Néanmoins, rester très bref sur ce point, puisque l'un des chapitres suivants du programme étudie la remise en question de l'absolutisme – en incluant le XVIIe siècle.

Aussi, la création de nouvelles fonctions et de nouveaux offices ne fait pas disparaître systématiquement les anciennes, ce qui tend à complexifier et alourdir l'organisation de l'État.

C. L'État tient les rênes de l'économie

L'exemple avec la politique de Colbert (point de passage/d'ouverture)

.==> la fondation de la Compagnie française des Indes Orientales en 1664 : partir de leurs armoiries et de leur devise, *florebo quocumque ferar* (« je fleurirai partout où je serai porté »)

⇒ Le Conseil des réformes institué par Colbert auprès du Conseil de la justice, présidé par l'oncle de Colbert, va établir en 1673, sous l'impulsion de Savary, le code sur la base d'un projet en plusieurs chapitres afin de mettre en ordre le droit et de prévenir les abus les plus insupportables. L'ordonnance qui porte le titre officiel : « Édit du roi servant de règlement pour le commerce des négociants et marchands tant en gros qu'en détail » est connue sous le nom de « code Savary », son inspirateur et commentateur. Colbert fit sienne une politique de l'État en faveur du développement de l'économie et promut l'industrie et les manufactures.

Saint-Gobain, aujourd'hui grande multinationale, fut créé en 1665 par ordonnance royale avec privilège du monopole des verres et glaces. Il fallait créer une industrie nationale pour cesser de dépendre de Venise. (mais l'ordonnance sur le commerce de terre en 1673 est considérée comme compilant simplement les pratiques médiévales), selon Joël Monéger, *Revue internationale de droit économique*, 2004)

Remarque : il existe un lien fort entre la codification et l'organisation sociale, économique et politique. Le code permet au souverain d'exprimer sa puissance.

Pour aller plus loin : de la cour itinérante à la sédentarisation du pouvoir.

⇒ Les spécialistes de l'histoire politique ont considéré la sédentarisation des cours comme un marqueur de progrès puisqu'elle nécessitait le développement d'une administration et de services diplomatiques permettant au prince de gouverner à distance. Elle va de pair avec la construction ou la modernisation de résidences et l'augmentation de la pompe qui entoure le prince et sa famille, donc une étiquette mieux articulée et une vie de cour plus policée. Qu'en est-il du royaume de France ?

Voir fichier pdf intitulé « La sédentarisation de la cour », qui inclut une recherche personnelle de l'élève sur un des points d'ouverture et de passag, utilisée ultérieurement en partie III, B

Mais complexification et sédimentation des structures déjà sensibles au XVIIe siècle. L'affirmation va-t-elle de paire avec une efficacité sans borne ?

⇒ 4e heure, simple trame indicative et à géométrie variable

III. L'État entend garantir un certain ordre social

A. L'État, garant de la religion: quelle hiérarchie entre le Roi et la religion ?

La thématique religieuse révèle à la fois le passage des violences royales à la force d'État mais aussi les limites de l'autorité de l'État pris dans un contexte européen.

Voir fichier pdf sur la religion et l'Etat, dans lequel est intégré le point de passage/d'ouverture sur l'Edit de Nantes et sa révocation.

B. Le Roi, chef d'État et père de ses sujets

Le statut du souverain français passe de prince de la Renaissance à roi absolu.

Domestication de la noblesse par Louis XIV (point de passage/d'ouverture)

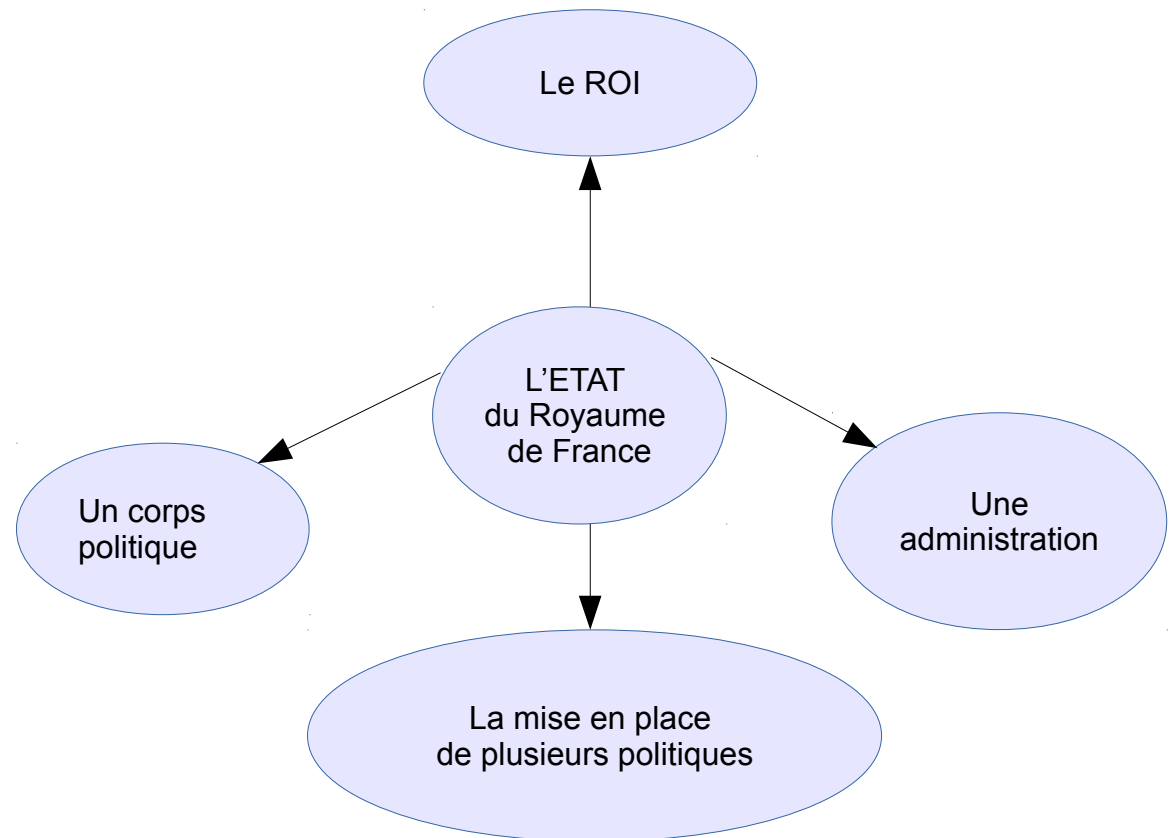
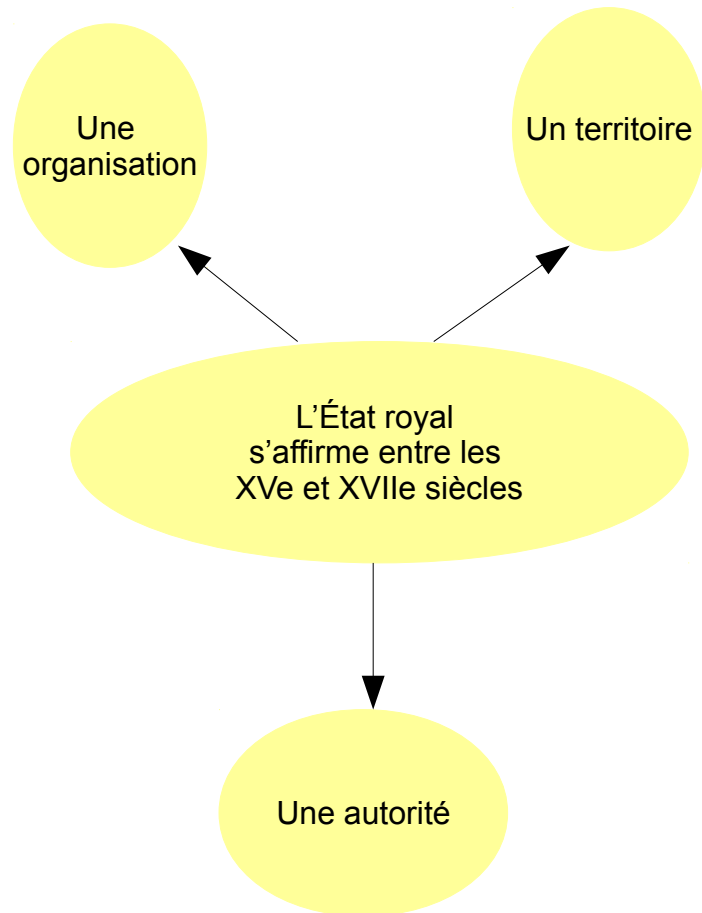
Voir fichier pdf sur l'iconographie du roi de France.

⇒ 5e heure : s'entraîner

L'idée est de proposer ici plusieurs pistes de travail avec les élèves.

1. Entraînement à la schématisation :

- soit les élèves reçoivent ces deux schémas et doivent les présenter à l'oral en développant et en donnant du sens ;
- soit les élèves reçoivent ces schémas incomplets ;
- soit les élèves ont pour consigne de concevoir un schéma sur l'État du Royaume de France.



2. A l'analyse de document

⇒ le principe est de distribuer l'un des documents suivants – ce ne sont que des exemples- aux élèves qui travaillent donc de façon différenciée et complémentaire.

- tableau sur l'assassinat du Duc de Guise
- extrait des *Lettres sur l'éducation du Dauphin* par Bossuet
- compte-rendu d'un intendant de Normandie
- place forte de Vauban

⇒ Pour chaque étude de document, trois types de question peuvent se succéder :

- a. une question de présentation, tenant compte nécessairement du contexte,
- b. une question liée à la thématique principale du document mettant en perspective le pouvoir royal,
- c. une question sur la portée du document à court, moyen et/ou long termes.

3. A la composition

⇒ rédigez une introduction et une conclusion au chapitre.

4. A l'oral

Partager la classe en plusieurs groupes de réflexion, y associer un texte relatif à la biographie d'un roi de la période étudiée. Poser la même formulation de question dans chaque groupe :

« En quoi [CE ROI] a-t-il fait entrer l'État du Royaume de France dans la modernité ? »

Mise en perspective avec l'Angleterre

Piste pour un tableau comparatif

⇒ A la fin du thème 3, il serait logique de vérifier la compréhension des élèves sur les chapitres 1 et 2 en leur faisant remplir – ou concevoir- un tableau comparatif. Cela pourrait éventuellement servir d'évaluation.

Critères de comparaison	Royaume de France	Royaume d'Angleterre
Pouvoir exécutif		
Pouvoir législatif		
Régime politique		
Texte(s) de référence		
Lieu(x) de pouvoir		
Nation concernée		
Participation des sujets		